



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 29 Mars 2023 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 24 mars 2023,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth ESCAFRE,

MATIERE : Finances locales
SOUS-MATIERE : Décisions
budgétaires

Objet :
**AFFECTATION DES
RESULTATS 2022 –
RESIDENCE PIERRE
ESTEVE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M22,

Considérant que les résultats de la résidence autonomie Pierre Estève constatés au Compte de Gestion 2022 et compte administratif 2022 doivent faire l'objet d'une affectation au budget primitif N+1.

Vu les résultats de clôture cumulés au 31/12/2022 à savoir :

Fonctionnement : + 251 778.59 €

Investissement : + 10 204.75 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats sur le budget primitif 2023 comme suit :

Section d'exploitation : R.002 Excédent reporté : 251 778.59 €

Section d'investissement : R.001 Solde d'exécution N-1 : 10 204.75 €

Accusé de réception en
préfecture 011-261100150-
20230329-DB202317-DE
Reçu le 04/04/2023

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'affectation des résultats 2022 de la résidence autonomie Pierre Estève sur le Budget Primitif 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 29 mars 2023

Le Président,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le :

06 AVR. 2023

Certifié exécutoire par
réception en Préfecture le :

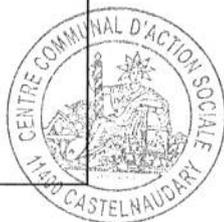
04 AVR. 2023

Et par publication le :

06 AVR. 2023

Par délégation,
la Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA



Accusé de réception en
préfecture 011-261100150-
20230329-DB202317-DE
Reçu le 04/04/2023